



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 mars 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 29<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 17 mars 2016, à 10 heures

*Président:* M. Bhattarai ..... (Népal)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires :* M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

*Prévisions révisées pour le Mécanisme de surveillance des Nations Unies en République arabe syrienne se rapportant au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-04431X (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 05.*

**Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)**

*Prévisions révisées pour le Mécanisme de surveillance des Nations Unies en République arabe syrienne se rapportant au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/7/Add.46, A/70/726 et A/70/726/Corr.1)*

1. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant les prévisions révisées pour le Mécanisme de surveillance des Nations Unies en République arabe syrienne se rapportant au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/726 et A/70/726/Corr.1), dit que le Mécanisme de surveillance a été créé en application de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité pour surveiller les opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies et des organismes partenaires visant à acheminer de l'aide destinées aux personnes qui sont dans le besoin en République arabe syrienne.

2. Par sa résolution 2258 (2015), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Mécanisme jusqu'au 10 janvier 2017. Du fait que cette décision a été prise un jour avant l'achèvement des délibérations de la Commission sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, des ressources n'ont pas été prévues dans le crédit initial approuvé.

3. Le montant des dépenses prévues s'élevant à 4,3 millions pour la période du mandat se terminant le 10 janvier 2017, qui englobe une dotation en effectifs de 43 emplois de temporaire, sera imputé sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017. En attendant que les estimations soient examinées, les dépenses initiales du Mécanisme de surveillance sont couvertes grâce à une autorisation d'engagement du Secrétaire général conforme aux dispositions de la résolution 70/250 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires.

4. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.46), dit que le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les ressources demandées par le Secrétaire général, dont 43 emplois de temporaire.

5. Concernant la procédure budgétaire, comme le mandat du Mécanisme est prorogé pour la deuxième fois, les ressources budgétaires nécessaires auraient pu être anticipées et inscrites dans le budget programme pour 2016-2017, ce qui aurait évité une budgétisation au coup par coup.

*La séance est levée à 10 h 10.*